

CQP APS

(Certificat de Qualification Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité)

Bénéficiaires

- Salariés en activité et professionnels de la branche demandeurs d'emploi

Accès à la formation

Savoir lire, écrire, comprendre, s'exprimer en Français et savoir compter – Aptitude physique – Autorisation préalable ou provisoire préfectorale (Article 6 et 6-1 de la loi n° 83-629 du 12/07/1983 modifiée).

Finalité de l'action

La qualification de toutes les personnes ayant ou recherchant un emploi dans le domaine de la sécurité en entreprise de sécurité ou sur des postes de surveillant(e).

Objectif de la formation

- Apporter une qualification professionnelle reconnue par un titre aux agents de Prévention et de Sécurité.
- Mettre en conformité les agents et les entreprises par rapport à l'obligation d'aptitude préalable professionnelle.

Contenu de la formation :

Incendie et prévention

- Le feu et ses conséquences
- Sécurité incendie : Principes de classement des établissements principes généraux de sécurité incendie, desserte de bâtiments, cloisonnement d'isolation des risques, évacuation du public et des occupants, désenfumage, éclairage de sécurité, présentation des différents moyens de secours
- Rôle et missions des Equipiers de Première Intervention : Mise en œuvre des moyens d'extinction, appel et réception des services publics de secours, sensibilisation des occupants
- Concrétisation des acquis : Mises en situation d'intervention

Cadre légal et déontologique

- Les métiers de la sécurité et déontologie de la profession
- Cadre légal de l'activité, règles générales, lois, décrets et règlements
- La sécurité générale des personnes et des biens
- Responsabilité civile, responsabilité contractuelle, les références du Code civil et la jurisprudence
- Responsabilité pénale et code de procédure pénale : le champ d'intervention de l'APS et les situations à risque
- La réglementation sur les armes

Surveillance générale et pratique, gestion des situations anormales

- Consignes : types, compréhension, application
- Le poste de sécurité : prise de service, prise en compte des moyens techniques et du matériel en dotation
- La gestion des incidents : levée de doute, liaisons PC-équipe, comptes rendus immédiats, demandes de moyens ou d'intervention, périmètres de sécurité
- Rédaction des comptes rendus et renseignement des registres de sécurité - Le mouvement des clés
- Accès et contrôle des accès - Les rondes : types, buts
- Gestion des conflits - Analyse de comportements
- Utilisation des matériels informatiques

Secours et assistance aux personnes

- PSC1 - Prévention et Secours Civiques de Niveau 1

Validation de la formation

Certificat de qualification professionnelle
(Agrément CPNEFP n° 06 06 09 20 03)

Qualification Agent de Prévention et de sécurité :

5 unités de valeur :

- Incendie et prévention
- Cadre légal et déontologie
- Surveillance générale
- Surveillance générale pratique
- Secours à personnes

Examen : Epreuves écrites (3 QCM)
Epreuves pratiques

Effectif prévu : De 8 à 14

Calendrier prévisionnel 2009

- Du 08 au 19 juin 2009
- Du 29 juin au 10 juillet 2009
- Du 07 au 18 septembre 2009
- Du 05 au 16 octobre 2009
- Du 02 au 16 novembre 2009
- Du 30 novembre au 11 décembre 2009

Durée de la formation :

70 heures (+ 1 journée d'examen)

(Le seuil légal en formation est de 70 heures pour les salariés de la profession)

HORAIRE : Du lundi au vendredi
9h00-12h30 / 13h30-17h00

Personnes à contacter :

Caroline LAMBERT
Bruno JEAN-FAURE

Lieu de formation :

INS.E.I.T.

Espace Nikaïa
Avenue du Docteur Victor Robini
06200 NICE

Tél. : 04 97 18 11 33

Fax : 04 93 18 02 01

www.inseit.com

email : inseit.formation@wanadoo.fr

FILIERE PREVENTION SECURITE

090417

